



Rectification d'impôts 2005 sur plus value d'actions non déclarées

Par **retraite_old**, le **26/10/2007** à **20:19**

en 2005 j'ai réalisé une plus value de 15595 suite à vente d'actions
en mars 2005 j'avais omis de déclarer cette plus value car je pensais être non imposable
mes revenus de retraités sont très faibles et je bénéficie d'une part 1/2
du fait de ma carte d'invalidité
j'ai reçu une notification de modification de mes revenus 2005 par le service des impôts le
03/04/2007 me précisant le montant dont je deviens redevable soit 4211 et 168 d'intérêts de
retard
je n'ai pas répondu à ce courrier et je viens de recevoir l'avis de recouvrement avec paiement
pour le 15 novembre
il se trouve que nous avons un compte d'actions en indivision avec mon frère et ma sœur
sur ce compte nous avons acheté des actions en 2000
d'une valeur de 91,82 l'action soit 82 pour un total de 7529
notre banque nous a avisé le 03/03/2006 que un jugement du tribunal de commerce du 07/
06/2006/ a décidé l'ouverture d'une procédure judiciaire
contre la société dans laquelle nous avons ces actions, et en vertu de la législation fiscale
nous pouvons déclarer les pertes 0 PARTIR DE 2003;
Ces pertes que nous n'avons pas déclarées étaient de 7516 EN 2005
soit pour ma part 1/3 DE CETTE SOMME 2505
j'ai la possibilité de faire une déclaration rectificative pour 2005 en imputant cette moins
value, ce qui me permettrait d'être non imposable
Je vous remercie pour votre réponse et cordiales salutations